Beaumont à Cassel

[illegible] N° 12, monté par Beaumont, [illegible] à trois kilomètres de Cassel.

A Saint-Omer

[illegible] monoplane a survolé la ville [illegible] assez grande hauteur. Il a été impossible de distinguer lettre aumérot. Les autres [illegible] dénombrent la chasse.

Les aviateurs au-dessus du Mont-des-Cats

Plusieurs atterrissages

(De notre correspondant particulier)

Jeudi après-midi, les aviateurs ont passé au-dessus du Mont-des-Cats.

Quatre d'entre eux viennent d'atterrir dans la région.

Kimmerling a atterri à Bailleul, dans un champ voisin de la rue de Lille. Ses suiveurs l'attendaient en auto. Ils ont visité l'appareil. L'aviateur est reparti quelques minutes plus tard.

Le biplan de Renaux a atterri à 2 heures 10 à Cassiers, après avoir fait plusieurs fois le tour d'un champ. A un indigène qui lui demandait quand il repartirait, il répondit : « Quand le moulin aura cessé de tourner ! »

Il reparti à 4 heures 30, malgré la violence du vent. C'est l'échauffement du moteur qui avait provoqué l'atterrissage.

Garros a atterri à Termesseele à 2 h. 15. Il a fait le tour du clocher et crié à des ouvriers qui se trouvaient dans un champ, de se garer. Il a changé une bougie et est reparti un quart d'heure plus tard. Passant au dessus de Cassel, il a répondu de la main aux applaudissements des habitants.

Train a atterri à Renescure. Son appareil tenaillé quelques minutes avant l'atterrissage.

A CALAIS

A 1 heure 15, le commissaire général du Circuit, M. Georges Prade, arrive en auto et téléphone à Roubaix pour demander la remise du départ. Le vent souffle en rafales. On répond à M. Prade qu'il est trop tard, que les aviateurs sont partis.

L'aérodrome est comble.

Védrines arrive premier dans la tempête

Le vent atteint une vitesse de 15 mètres à la seconde.

Une certaine angoisse règne. On redoute de graves accidents.

A deux heures 15 on signale l'arrivée d'un monoplan. C'est le Moreno de Védrines qui arrive terriblement en atterrit, au milieu des clameurs de la foule à 2 h. 16' 31" 2/5.

Autres arrivées

Vidart atterrit à 2 h. 44' 8".
Beaumont à 2 h. 50' 39".
Kimmerling à 2 h. 58' 30".
Gibert à 2 h. 59' 41".
Garros à 3 h. 40' 2" 2/5.

Garros raconte qu'il a eu deux pannes, dans le Cassel, l'autre à Gravelines.

Le classement général

Le classement général s'établit ainsi :

1er **Beaumont**, 48 h. 8' 48".
2e **Garros**, 51 h. 45' 55".
3e **Vidart**, 54 h. 21' 15".
4e **Védrines**, 67 h. 23' 35".
5e **Gibert**, 71 h. 52' 28".
6e **Kimmerling**, 76 h. 8' 12".

⁂

Un incident regrettable

Malgré l'affluence de spectateurs venus le parcourir et surtout de Lille, les deux journées du Circuit Européen se sont passées sans incident, grâce aux mesures prises par M. Cudaille, commissaire spécial.

Mais, près des hangars, mercredi, s'est déroulée une scène regrettable. Sans aucun motif, un officier supérieur de cavalerie a accosté en civil et devant de nombreux spectateurs, s'est permis de lui faire des remontrances déplacées. S'il est vrai, comme on nous l'a dit, que la « civil » est un de ses subordonnés, il nous semble que les observations qu'il avait à lui présenter auraient dû être faites à la caserne et non sur le terrain d'aviation. C'est l'opinion qu'exprimèrent également toutes les personnes témoins de cet incident.

L'affaire d'Espionnage

Deux arrestations

Voici, sur l'affaire d'espionnage dont nous avons parlé hier, de nouveaux détails :

Deux arrestations ont déjà été opérées : l'une, il y a quinze jours, à Châlons-sur-Marne ; l'autre, mardi, à Paris.

Les deux individus arrêtés se nomment Robert Lebrecht et Louis Gillon, 40 ans, se disant courtiers en marchandises. Très besogneux, ils s'étaient abouchés avec une agence d'espionnage allemande et avaient cherché, sans y réussir, d'ailleurs, à entrer en relations avec des soldats, dans le but de se procurer divers renseignements intéressant la défense nationale.

Un troisième individu, également compromis, a réussi à échapper jusqu'ici aux recherches des inspecteurs du service de M. Sébille. C'est le Parquet de Châlons-sur-Marne qui est chargé de l'instruction de cette affaire.

Une perquisition chez Lebrecht amena la découverte de divers objets, dont la possession indiquait clairement à quel genre d'opérations s'employait le locataire.

On y trouva d'abord un obus de 75, non éclaté et ramassé dans le camp, et des balles Lebel, en assez grand nombre.

Les documents étaient assez rares, mais très caractéristiques. Il y avait d'abord une brochure éditée par le grand état-major allemand et relative à l'armée française. Cette brochure contenait de nombreux détails sur les garnisons des villes-frontières, les forteresses, les camps d'instruction, etc.

L'opuscule dont il s'agit sert, paraît-il, de guide à tous les espions allemands, en terre française.

Pendant que cette opération avait eu lieu, l'espion était resté enfermé dans la chambre de sûreté.

Quand il en fut sorti, on eut l'idée de rechercher s'il n'y avait rien laissé et on trouva, en effet, dans la paillasse, quelques papiers déchirés. On en assembla les morceaux, et on acquit aussi la preuve que l'individu correspondait avec une femme habitant l'Allemagne.

Or, cette dernière ne serait autre qu'une intermédiaire entre la grand chef de l'espionnage d'outre-Rhin et les espions chargés d'opérer en France.

Plusieurs duels en perspective

M. LETELLIER, DIRECTEUR DU « JOURNAL » ET M. BUNAU VARILLA, PRINCIPAL ACTIONNAIRE DU « MATIN », SE RENCONTREHONT-ILS L'AIME A LA MAIN ?

Le « Matin » ayant récemment consacré au Circuit Européen d'aviation, organisé par le « Journal », une note conçue en termes assez vifs, le « Journal » riposta.

Jugeant cette riposte offensante pour la rédaction du « Matin », M. Henri de Jouvenel, rédacteur en chef de ce dernier, envoya ses témoins à M. Henri Letellier, directeur du « Journal ».

Sur ce, M. Charlet, secrétaire de la rédaction du « Journal », revendique la responsabilité de la riposte incriminée, consultée des témoins et lui savoir à M. de Jouvenel qu'il se tenait à sa disposition.

M. de Jouvenel écrivit alors à M. Henri Letellier une « lettre ouverte » d'une rare violence et M. Letellier négligeant de répondre à M. de Jouvenel, fit demander par deux de ses amis, MM. Charles Humbert et Rouzier Dorcières, une réparation par les armes à M. Bunau Varilla, directeur ou plus exactement principal actionnaire de « Matin ».

L'affaire devait se compliquer. Considérant comme outrageante la démarche de MM. Humbert et Rouzier Dorcières, M. de Jouvenel vient d'envoyer ses témoins à ces messieurs.

Les choses en sont-là et nous avons en perspective les duels Charlet-de Jouvenel, Letellier-Bunau Varilla, Humbert-de Jouvenel et Rouzier-Dorcières de Jouvenel. Il est à noter que MM. de Jouvenel et Rouzier Dorcières, qui ont de remarquables escrimeurs qui, à plusieurs reprises, se comporteront brillamment sur le terrain.

Les méchantes langues ajoutent que tout cela s'arrangera et que les épées ne sortiront pas des fourreaux.

Un wagon de 2 millions

parti de Bruxelles pour Lille et Paris a été cambriolé

On a volé 20.000 fr.

La Banque de France, à Bruxelles, avait expédié mardi soir un wagon scellé et cadenassé renfermant 200 sacs de pièces de cinq francs destinés à la Banque nationale de Belgique.

Le wagon était arrivé mardi à la gare du Nord et avait été garé sur une voie d'évitement.

Tous les scellés étaient intacts.

Hier matin, on ne remarque rien d'anormal, mais, quand les employées de la Banque se présentèrent à la gare pour procéder au déchargement du wagon, on constata la disparition de 20,000 francs.

Les scellés avaient été brisés ainsi que les cadenas.

Le Parquet a fait les constatations.

Les magistrats ont interrogé tout le personnel de la gare du Nord.

Le wagon, qui venait de Lille, rentermait deux millions.

Vers onze heures, un veilleur de nuit avait signalé au sous-chef de gare de service qu'un plomb dudit wagon avait été forcé, mais le sous-chef de gare, fort occupé à ce moment par un accident survenu à Dibbek et qui avait occasionné la mort d'un voyageur, avait complètement perdu de vue le wagon de valeurs qui lui avait été signalé.

Le Parquet n'a encore rien trouvé dans ces recherches.

Chambre des Députés

Séance du Jeudi 29 Juin

M. Henri Brisson préside.

La séance est ouverte à deux heures.

Le Président annonce qu'il y a lieu d'attendre deux cahiers de crédits que le Sénat doit voter à trois heures et qu'il peut modifier.

La Chambre décide de suspendre sa séance jusqu'à quatre heures pour attendre ces crédits.

A quatre heures, la séance est reprise.

Le Président fait savoir que le projet de loi en discussion concernant l'ouverture de crédits pour les exercices clos et périmés n'a pas été modifié par le Sénat. Il est donc adopté.

La séance est ensuite levée.

La prochaine séance aura lieu, demain, à deux heures de l'après-midi, pour la déclaration ministérielle.

SÉNAT

Séance du Jeudi 29 Juin

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Antonin Dubost.**

L'interpellation Rambourgt sur les délimitations

M. Rambourgt demande que le Sénat prononce l'urgence sur la proposition de loi qu'il a déposée à la précédente séance sur la suppression des délimitations.

M. Rambourgt fait remarquer que sa demande a simplement pour objet de supprimer une tracasserie, celle du renvoi au bureau.

M. Cazeneuve demande le renvoi à la Commission des fraudes. Il est probable, en effet, que c'est à cette Commission que sera renvoyé le projet de loi que le gouvernement a l'intention de demander. La même commission examinera ainsi les deux projets, c'est une précaution à la fois rationnelle et conforme à notre règlement.

M. Monfeuillart s'oppose à l'urgence.

M. Jouinvernet propose la nomination d'une commission de 18 membres, en raison de l'importance de la question.

M. Gomot. — En qualité de président de la Commission des fraudes, je demande — la question des délimitations ayant pris un caractère politique — que la proposition ne soit pas renvoyée. (Très bien !)

M. Rambourgt insiste pour que sa proposition soit étudiée sans retard.

M. Léon Bourgeois intervient dans le débat. — Je me rends pas compte de l'urgence dont a parlé M. Rambourgt. Une discussion pratique et utile ne peut s'instituer que sur le projet de loi du gouvernement. Or, ce projet sera déposé demain.

Renvoi au lendemain

Finalement, le renvoi à demain est accepté. On ajourne également à demain la discussion du projet de loi tendant à l'ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1910.

La séance est levée à 4 heures, et renvoyée à demain 2 heures.

Les Retraites Ouvrières

A HELLEMMES

Liste des Assujettis obligatoires à la loi du 5 avril 1910. — Avis. — La liste des assujettis obligatoires à la loi du 5 avril 1910 sur les Retraites Ouvrières et paysannes, est tenue au secrétariat de la Mairie, à la disposition des intéressés.

Ladite liste, arrêtée par M. le Préfet, comporte 1276 inscriptions.

En exécution de l'arrêté 196 du règlement, les réclamations doivent être portées devant M. le Juge de Paix.

A CHERENG

La liste des retraités obligatoires, définitivement arrêtée et de retour de la Préfecture, est à la disposition des intéressés au greffe de la Mairie de Chéreng.

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Dans les Bosnes. — M. Vandevoir, percepteur de Raismes (Nord), est promu au grade de percepteur hors classe.

N.-D. de la TREILLE Savon pur pour la toilette et le massage SACHET PARFUMÉ Victor VAISSIER.

Election au Conseil supérieur de la Mutualité

M. GEORGES PETIT

Membre du Conseil supérieur de la Mutualité

Parmi les décorations décernées, dimanche dernier, à l'occasion de l'inauguration du monument J.-B. Trystram à Dunkerque, il en est une à laquelle tous les mutualistes auront applaudi de grand cœur : c'est la nomination de M. Georges Petit au grade d'officier de l'Instruction publique.

En accordant la rosette à M. Georges Petit, le Gouvernement de la République a tenu à récompenser l'ardent et infatigable propagandiste et il a consacré, en même temps, les mérites du dévoué et actif membre du Conseil supérieur de la Mutualité. Depuis quatre ans que M. Georges Petit siège dans cette haute assemblée, il y a marqué sa place parmi ceux dont le zèle fut le plus infatigable, dont les conseils furent les plus écoutés et les interventions les plus heureuses pour les Sociétés de secours mutuels libres.

Il était déjà très connu dans le monde mutualiste de la région du Nord lorsque les électeurs du deuxième collège lui firent confiance en 1907. Il avait fait de brillantes campagnes mutualistes. Il avait coopéré grandement à la prospérité de plusieurs sociétés dont il fait partie. Mais sa réputation s'est étendue et son influence a grandi; il est maintenant une autorité.

Aussi, ses amis et de nombreux groupements l'ont-ils prié de se présenter à nouveau comme candidat au Conseil supérieur de la Mutualité, des sociétés libres de secours mutuels du deuxième collège ; et, cédant à leurs pressantes instances, M. Georges Petit a décidé de solliciter le renouvellement de son mandat.

⁂

L'élection a lieu dimanche prochain, 2 juillet. Le deuxième collège comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-et-Oise, de la Seine et Paris. Nous ne doutons pas que les électeurs de ce collège, reconnaissants des grands services déjà rendus à la Mutualité libre, et conscients de leurs intérêts qu'il a si bien défendus, ne renouvelient leur confiance à notre ami. M. Georges Petit fut un des plus assidus et des plus actifs aux séances de la haute assemblée qui dirige la Mutualité vers un avenir de plus en plus fécond. Il prit part à tous les travaux avec compétence et autorité. Faut-il rappeler qu'il intervint, et souvent avec bonheur, dans toutes les discussions relatives à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes? C'est ainsi que, grâce à lui notamment, fut inséré, dans la loi du 5 avril 1910, un dispositif suivant lequel les société libres de secours mutuels sont mises sur le même pied que les sociétés approuvées.

M. Georges Petit, représentant des sociétés libres, s'est toujours posé, en effet, comme le défenseur énergique des intérêts spéciaux de ces sociétés. Avant le succès que nous venons de rappeler, il avait obtenu, à la suite de longues et ardentes discussions, que le Conseil supérieur de la Mutualité demanderait une modification à la loi du 1er avril 1898. Cette modification consistera à permettre aux sociétés de secours mutuels libres qui font le service de la maladie, de pouvoir toucher la subvention de capitation de cinquante centimes dont, jusqu'à présent, bénéficient seules les sociétés approuvées. L'importance d'une pareille question n'échappera à aucun adhérent d'une société libre.

La compétence et l'autorité de M. Georges Petit sont si bien reconnues par ses collègues du Conseil supérieur de la Mutualité que c'est à lui qu'il a confié le soin d'établir les statuts modèles des Mutualités familiales.

Le dévouement et l'activité de M. Georges Petit ne se sont pas seulement manifestés dans les questions d'ordre général. Grâce à son intervention et malgré l'opposition des sociétés approuvées, les sociétés libres du département du Nord participeront, à partir de 1911, aux subventions accordées à la Mutualité par le Conseil général.

On voit que les sociétés libres de secours mutuels ont eu un représentant dévoué et influent en M. Georges Petit. En lui confiant à nouveau la défense de leurs intérêts, elles sont sûres de la bien placer.

⁂

Dans la circulaire qu'il adresse à ses électeurs, M. Georges Petit indique qu'il poursuivra avec une ardeur inlassable et la plus grande énergie la réalisation de l'unification de traitement entre toutes les Sociétés de secours mutuels, qu'elles soient approuvées ou libres. Il s'efforcera de renverser le mur qui s'élève entre elles et dans lequelle il a déjà porté la pioche en obtenant du Conseil supérieur de la Mutualité que la subvention de capitation de cinquante centimes, pour la maladie soit allouée aux sociétés libres, en obtenant du Conseil général du Nord que les sociétés libres participeront aux subventions départementales.

M. Georges Petit demandera au Conseil supérieur de la Mutualité que, dans certaines conditions, la subvention de capitation de cinquante centimes, pour les retraites, soit également accordée aux sociétés libres. Il demandera que l'exonération des droits de timbre dont bénéficient les sociétés approuvées, soit également accordée aux sociétés libres. Ainsi, par une série de mesures successives, s'efforcera-t-il, de rendre moins précaire la situation de ces dernières et d'arriver inexorablement à l'unification de traitement.

Il poursuivra dans les autres départements, et avec la même succès que dans le Nord, espère-t-il, la participation des sociétés libres aux subventions départementales.

⁂

Deux autres candidats se présentent également à l'élection du 2 juillet prochain. Dans une circulaire que divers présidents de Sociétés de secours mutuels libres adressent aux électeurs du deuxième collège, ils font remarquer que ces candidats, dont on ne peut dénier l'honorabilité et le dévouement, communs à tous les mutualistes, ne sont guère qualifiés pour représenter les sociétés libres. Ils n'ont pas de programme et l'un d'eux a été désigné uniquement par des représentants de sociétés approuvées et a accepté le patronage de l'Union régionale des sociétés de secours mutuels du Nord, laquelle, dans une séance du mois de juin 1909, a voté un rapport établi par l'un des administrateurs de cette Union, conclusant à l'éviction des sociétés libres pour les subventions départementales. Les signataires de cette circulaire sont : MM. Honesta Alorel, Baussy, Lernou, Abry, V. Wattez, Wattez, E. Dusart, Delos, A. Waline-Lolin, F. Wallet, A. Lechelle, etc., tous présidents de Sociétés du Nord.

⁂

Si les sociétés libres veulent être activement représentées et énergiquement soutenues, il est hors de conteste que c'est à quelqu'un qui n'effectivement défendu leurs intérêts qu'elles doivent s'adresser. Elles l'ont bien compris, puisque s'est à M. Georges Petit, comme nous le disons plus haut, qu'elles tont encore appel.

Le 21 mai dernier, se tenait à Bruay (Pas-de-Calais) une assemblée générale des sociétés de secours mutuels libres de ce département. M. Georges Petit y prit la parole, rendit compte de son mandat et fit connaître son programme. L'assemblée vota à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les représentants des Sociétés de Secours mutuels libres du département du « Pas-de-Calais, réunis en assemblée générale à Bruay, le dimanche 21 mai, sous la « présidence d'honneur de M. Eiby, maire « de Bruay, conseiller général, officier de « la Légion d'Honneur, et la présidence effective de M. Dupré, président de l'Union « de Bruay, assisté de MM. Duponi, conseiller d'arrondissement, président de l'Union « d'Auchel, et Bomel, président de l'Union « de Barlin.

« Après avoir entendu M. Georges Petit, « membre sortant du Conseil supérieur de « la Mutualité, rendre compte de son mandat, « votent à l'unanimité de chaleureuses félicitations au candidat sortant pour le dévouement inlassable qu'il apporte à la défense des intérêts dont il a la charge.

« Lui renouvellent avec enthousiasme leur « confiance et s'engagent à faire triompher « sa candidature au prochain renouvellement du Conseil supérieur de la Mutualité. »

Cet ordre du jour est signé par les présidents de plus de cent cinquante sociétés libres.

⁂

Le 16 juin dernier, l'Association départementale des Unions de Sociétés de Secours Mutuels de Seine-et-Oise, dans son assemblée générale, présidée par M. Bibet, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant signé par tout le conseil d'administration :

« L'Association départementale des Unions « des Sociétés de Secours mutuels et de « Retraites, de Seine-et-Oise, se fait un devoir d'appuyer chaleureusement la candi« dature de M. Georges PETIT, et prie instamment les électeurs des Sociétés libres « de lui accorder leurs suffrages à l'élec« tion du 2 juillet prochain. »

⁂

Deux jours auparavant, le 16 juin, M. Georges Petit avait rendu compte de son mandat devant l'assemblée de l'Union des Sociétés de secours mutuels libres du département de la Seine et l'Assemblée avait décidé, toujours à l'unanimité, « de soutenir énergiquement la candidature » de notre ami M. C. Gomant, président de cette Union, membre du Conseil supérieur de la Mutualité, chevalier de la Légion d'honneur, adresse donc aux électeurs de la Seine un chaleureux appel en faveur de M. Georges Petit.

⁂

Rappelons que ce dernier est « médaillé d'or » de la Mutualité, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, président de la Fédération des Anciens Militaires Mutualistes du Nord, membre du Comité permanent de l'Union des Présidents de Sociétés de Secours Mutuels de France, administrateur de la Société Mutualiste des Habitations à bon marché de la Seine.

« Les intérêts des Sociétés libres, comme dit notamment, dans sa circulaire, M. C. Gomant, ne peuvent être en meilleures mains qu'en celles du dévoué conseiller sortant, et c'est « par l'unanimité de leurs suffrages et par l'unanimité de leurs votes », que les électeurs du deuxième collège l'enverront au nouveau Conseil supérieur de la Mutualité pour donner plus d'autorité à leur représentant.

Feuilleton du 30 juin N° 208

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

— Cela pourra peut-être bien s'arranger plus tard, fillette... Pour l'instant, je suis bien où je suis !

— Où donc ?

Il but un verre ; puis, très solennel :

— Ecoute bien, ma petite Léontine : je vais m'adresser à tout ce qu'il peut y avoir de bon, de délicat en toi... car ce n'est pas mort, hein, toutes ces vieilles choses, entre nous ?

— Ah ! papa, fit-elle avec une immense tendresse : si j'avais pu rester une honnête fille toute ma vie !

— Cela l'y pas sale sûr !... Et quand je pense qu'il suffit qu'un fils de bourgeois se trouve sur le chemin d'une brave fille, telle que toi pour que... Nom de D...

Il frappa un coup de poing sur la table, mais se calmant.

— Je vais en boire sans plus m'attarder en chemin. Je n'ai donc certainement plus même idée mégalomane : faire plaisir à mes vieux père ?

— Et à la maman, si on avait le bonheur de la retrouver !... et aux autres petits !

— Pour la maman... les jumeaux... je me demande si jamais on leur remettra la main dessus, puisque c'est moi qu'ils ont lui !... Sont-ils en province ? à l'étranger ?... En tout cas, nous sommes tout près de notre petit Bernard... Il est à Paris, tui... Seulement, il faut, Léontine, que tu me promettes un secret absolu !

— Tu as retrouvé Bernard, papa ? bégaya-t-elle, la voix tout de suite étranglée.

— Je vous, fit la pâtre Simili avec fierté, que je peux avoir confiance en toi et que tu es prête, comme moi, à te dévouer à notre petiot... Oui, je l'ai retrouvé, en effet...

— Mon frère !... ce petit Bernard que je n'avais jamais vu... et que j'aimais... que j'aimais... à qui j'ai pensé je ne peux pas le dire combien de fois !... Il serait donc à Paris ?

— Et il ne faut pas... tu vas me comprendre tout de suite... Il ne faut pas qu'il sache que nous y sommes, nous ! Car ce petit abandonné... ce pupille de l'Assistance publique... qui a été berger, paysan, garçon de ménaire, manœuvre de boulanger, qui s'est fabriqué, instruit lui-même... qui avait déjà et bien fait son chemin à la caserne qu'on voulait la garder et l'envoyer à Saint-Maimont ; mon petiot Bernard... ton frère... Sais-tu ce qu'il est en train de faire, ma petite ?... de mettre la main sur Paris, tout bonnement ; et il en sera bientôt l'un des maîtres !

— Je le comprends tout de suite, père, murmura bien mélancoliquement Léontine : ce que nous sommes devenus... toi et moi... cela pourrait être une pierre sur son chemin !

— Cela pourrait être un bloc, ma petite, une montagne !... Heureusement, nous sommes un peu là!... Et plus il fait d'efforts pour nous découvrir... car j'ai à peine besoin de le dire qu'il a le cœur encore mieux placé que nous... et qu'il voudrait nous faire profiter de sa situation...

— Pauvre frangin !

— Mais il a beau être intelligent, il n'est pas plus malin que le père Simili. Et toutes les démarches qu'il peut faire pour découvrir sa famille, je me colle en travers... Partout où il a essayé d'avoir des renseignements sur nous, il n'en a plus eu que des bêtes, à partir du moment où je m'en suis aperçu... Et quand il a écrit au préfet de police... Tiens ! voilà ce que j'en fais de ces lettres !... Plus souvent que je les laisserais arriver au préfet, ses demandes d'explications, ln'enquête !...

En prononçant ces mots, le père Simili ouvrait l'enveloppe, jetait les yeux, tout goguenard, sur la lettre de Bernard ; puis il y mettait la feu :

— Et alles donc !... Si jamais il arrive à le retrouver, son vieux père !

⁂

Bernard fut incapable d'écouter plus longtemps. Son cœur brisait sa poitrine, comme s'il avait voulu s'élancer vers ces deux êtres, à qui la vie avait pu enlever le respect d'eux-mêmes, mais chez qui l'amour, le sentiment de la famille, l'esprit de sacrifice étaient tout simplement admirables...

Comme Bernard s'éloignait, il distingua encore ces mots de Léontine :

— Pourvu que la me fasses l'apercevoir, un jour... que je puisse suivre sa carrière... de loin... je te jure bien... ah ! mon papa, ce n'est jamais moi qui serai une gêne pour lui ; je me ferais plutôt couper la tête que de reconnaître qu'il a pour sœur ce que j'ai été... ce que je suis encore !

Bernard, tout chancelant, était arrivé au bout du jardin. Il s'arrêtait là, un instant, pour entendre encore leur voix, s'il ne distinguait plus exactement leurs paroles. Ces talent des éclats de rire qui lui parvenaient maintenant : ils étaient d'une gaieté folle, dans leur attendrissement.

Il erra près d'une heure, par les grandes avenues qui bordent les fortifications, se dirigeant machinalement vers le parc Montceau, où l'attendait la suprême entrevue, puis s'en éloignant, ayant peur de manquer de courage... Ne valait-il pas mieux écrire une simple lettre d'adieu, qu'il serait porter par un commissionnaire ? Mais, puisqu'une telle jeune fille en voulait à lui avec une si belle fierté, devait-il rompre si brusquement, se dégager par une simple lettre, ne pas répondre à son magnifique appel ?... Et puis, si c'était une souffrance abominable, quelle joie, au même temps, de la revoir dans la solitude, en cette intimité ! osant presque se compromettre avec lui !

Bien avant l'heure indiquée, il était au rendez-vous. Céleste y arrivait, en avance elle aussi, tremblante, fiévreuse...

— Oh ! mon ami ! que je vous suis reconnaissante d'être venu !... J'avais peur, avec votre terrible caractère... Car vous avez pleé certainement votre devoir, ou ce que vous croyez votre devoir, au-dessus de votre amour !

— Ne prononcez plus ce mot, mademoiselle ! il ne saurait jamais exister entre nous !

— Ne serais-je donc venue, Bernard, que pour vous me tassies du mal ?...

— Vous êtes venue, mademoiselle, pour entendre la vérité !... Vous voudrez bien me permettre de ne pas vous la dire d'une façon précise ; l'humiliation serait trop grande pour moi... Quand je vous parlais de ma famille, quand je vous affirmais à quel point j'étais loin de vous, de par ma seule origine, l'ignorais ce qu'étaient les miens... je me les figurais simplement des hambles. Aujourd'hui, c'est en toute connaissance de cause que je puis vous affirmer que le fils et le frère que je suis ne saurait jamais aspirer à votre main... Vous aurez la générosité de ne pas me demander d'autres détails. Daignez vous contenter de mon affirmation... Je ne pourrai jamais accepter de vous que votre amitié... comme je vous donne la mienne tout entière, avec tout le dévouement dont je suis capable !

Elle lui saisit les mains :

— Bernard... mon ami... il ne faut pas nous leurrer de paroles... L'amitié n'est plus un sentiment possible, entre nous... Nous ne pouvons plus être unis que par l'amour!

— Taisez-vous, mademoiselle !

— J'ai plus de courage que vous en ceci, voilà tout. C'est bien de l'amour seul qui nous lie... amour que nous ne satisferons peut-être jamais selon les lois terrestres... voyez de quel sacrifice je suis capable, Bernard !... mais un amour qui fait que vous et moi nous ne sommes qu'un même être, jusqu'à la fin de notre existence !

— Mademoiselle, je vous en prie, ne soyez pas bonne si généreuse ainsi : vous me rendez tout faible, moi qui me croyais... qui ai besoin d'être si fort !

— Je vous crois plus fort, Bernard, et plus grand, que tous ceux que je connais... Si de déplorables inégalités ont souillé vos origines, vous vous êtes élevé si haut par vous-même que moi, je ne considère que vous, en vous !... Vous voulez être plus sévère que moi : je serai donc plus hardie que vous. Et nous aurons eu raison, tous les deux, moi de vous confier mon avenir, vous de prouver, par vos efforts, à quel point vous en êtes digne... Mon père vous envoie à une tâche ingrate... dangereuse peut-être!

— Oh !... ni Bernard avec un geste de bravoure...

— Je songe tellement à vous, Bernard, que j'aurais pour pour vous... car j'ai d'étranges pressiences... si aucun danger pouvait m'effrayer, quand c'est vous qui allez le combattre ! Vous êtes mon héros !

Ils étaient, à cet instant, sous la lueur d'un grand globe électrique. Elle l'admira longuement.

— Je ne trouve pas d'autre expression, Bernard, pour traduire ce que je ressens ! moi la jeune fille pourtant si pratique, si sérieuse... Vous dites bien celui qu'inévitablement mes pensées de jeune fille, je ne dis pas mes rêves : j'étais trop grave pour rêver... Vous êtes le seul que j'aimerai jamais !... Devenez encore plus noble, plus grand, dans cette bataille qu'est la vie, et qui qui sait bien très probable les plus chevaleresques d'entre-elles ! Puisque vous attaches tant de prix à mon amour, que vous le placez si haut, vous me rendez assez orgueilleuse pour que je vous dise, comme la plus belle de nos héroïnes : « Soyez le vainqueur de ce combat, Bernard, pour avoir tout le droit de m'aimer au grand jour... devant les hommes !... comme nous nous aimons déjà devant Dieu ! »

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
94, rue Nationale, Lille

LE PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les nouveautés du travail.